

RÈGLEMENTS DU ZOO SAUVAGE



ZOO SAUVAGE
de St-Félicien

Centre de Conservation
de la Biodiversité Boréale

Nous vous demandons de respecter les règlements suivants:

NE PAS NOURRIR LES ANIMAUX, sauf aux endroits autorisés.

–Les diètes des animaux sont équilibrées en fonction de leurs besoins nutritionnels et établies par la vétérinaire.

NE PAS TOUCHER LES ANIMAUX, sauf aux endroits autorisés.

–Nous présentons des animaux sauvages et voulons limiter les risques de blessures aux humains et le dérangement aux animaux.

PORTER UN CHANDAIL EN TOUT TEMPS, sauf aux endroits autorisés.

–Par respect pour les visiteurs présents sur le site.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES NE SONT PAS PERMIS SUR LE SITE, sauf les chiens d'aide en fonction (MIRA)

(excluant la petite ferme, la pouponnière et les volières).–Pour la sécurité des visiteurs et des animaux.

LES CONTENANTS EN VERRE SONT INTERDITS SUR LE SITE.

–Pour la sécurité des visiteurs et des animaux.

IL EST INTERDIT DE FUMER SUR LE SITE ET À MOINS DE 9 MÈTRES DE L'ENTRÉE PRINCIPALE – sauf à un endroit dans le secteur de la Mongolie, indiqué sur la carte, par respect pour les visiteurs et la Loi sur le tabac du Gouvernement du Québec.

La Direction du Zoo sauvage se réserve le droit d'expulser un visiteur qui serait :

Sous l'influence de l'alcool ou de drogues

Agressif, violent ou irrespectueux envers les employés ou les autres visiteurs

Un danger pour lui-même ou les autres par le non-respect des règlements du Zoo ou les consignes des employés.

Merci à l'avance de votre collaboration! La Direction

ICI on ...

Nourrit l'émerveillement

Caresse l'imaginaire

Enrichit vos connaissances

Et s'**amuse** en famille

Bonne visite!